

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Transport Canada /Transports Canada
 Attention: Barbara Gorman
 Email/Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE LA SOLLICITATION

Comments – Commentaires

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the Bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The Bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the Bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Title – Sujet	
Informatics Professional Services / Services informatiques professionnels	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
T8080-200133-2	August 26, 2021 / 26 août 2021
Client Reference No. – N° référence du client	
Amendement 6	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
Solicitation Closes	
L'invitation prend fin	
at – à	02 :00 PM – 14h00
on – le	August 4, 2021 / 4 août 2021 August 12, 2021 / 12 août 2021 August 25, 2021 / 25 août 2021 September 8, 2021 / 8 Septembre 2021
Time Zone	
Fuseau horaire	
Daylight Saving Time (EDT)	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :	
email/Courriel : barbara.gorman@tc.gc.ca	
Area code and Telephone No.	
Code régional et N° de téléphone	
343-550-2175	Email: barbara.gorman@tc.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction:	
Destination – des biens, services et construction	
National Capital Region	
Instructions: See Herein	
Instructions : Voir aux présentes	
Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the Bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address	
Raison sociale et l'adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES À DDP ET AMENDEMENTS

Dossier : T8080-200133-2

Esprit d'initiative Services informatiques professionnels

Publication de la DP 7 July, 2021

L'invitation prend fin ~~27 juillet 4 août, 12 août, 25 août~~ 8 septembre 2021 02:00 PM

CETTE MODIFICATION A CETTE SOLICITATION A POUR BUT DE :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels;
2. Apporter des modifications à la DP; et
3. Supprimer, à la page 1, la date de clôture de l'invitation du 25 août 2021 et la REMPLACER par le 8 Septembre 2021.

Questions et réponses

Nombre	Questions/Réponses
Question 71 :	Nous comprenons que l'État est à la recherche de ressources principales et intermédiaires vouées à la transformation des activités afin de doter Transports Canada (TC) de la capacité et des compétences en matière de conception des services pour offrir de meilleurs services aux clients. Il est certes important de s'assurer que le soumissionnaire qualifié dispose des ressources adéquates, mais l'entreprise qui emploie les experts-conseils , ainsi que sa gestion, sa direction éclairée, ses approches, ses méthodes, ses outils, l'ensemble de son réseau et ses alliances, est souvent essentielle à la réussite du projet et à la poursuite du travail, surtout si les ressources individuelles changent d'organisation de services professionnels. Aussi y a-t-il un grand avantage à retenir les services du bon cabinet de services professionnels pouvant aider TC à adopter des pratiques exemplaires qui reposent sur une large et solide base de compétences et d'expérience acquise au Canada et ailleurs dans le monde. Un tel apport de facteurs adaptés accélérant la transformation peut aider TC à offrir de meilleurs services aux clients par l'utilisation de la technologie et de la conception, en plus de faciliter l'échange de connaissances et des pratiques exemplaires. L'État envisagerait-il d'évaluer les approches, les méthodologies et les outils dans le cadre de la proposition technique, et/ou d'évaluer possiblement le leadership éclairé, les techniques et les facteurs accélérant la transformation de l'entreprise, à l'instar de l'approche adoptée par d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada?
Réponse 71	Le Canada a examiné votre demande et, pour l'instant, il ne modifiera pas la présente invitation pour tenir compte de votre demande.
Question 72	En plus de ce qui précède, l'un des facteurs clés de succès souvent avéré est le fait d'avoir le bon cabinet de services professionnels qui comprend vraiment la transformation de l'entreprise et les besoins de conception de services dans l'ensemble du ministère et qui peut agir comme un « agent de liaison » efficace entre le bureau de transformation des services numériques et les différentes directions générales. Dans cette optique, l'État envisagerait-il d'évaluer, dans le cadre de l'évaluation technique, la compréhension qu'a le soumissionnaire de l'environnement, des besoins, des défis et des priorités de TC en matière de transformation des activités et de conception des services?
Réponse 72	Le Canada a examiné votre demande et, pour l'instant, il ne modifiera pas la présente invitation pour tenir compte de votre demande.

Nombre	Questions/Réponses
Question 73	Un autre facteur qui marque souvent la réussite d'un projet est la mobilisation d'une équipe bien organisée qui a l'expérience du travail en commun au sein d'une même entreprise où l'on suit un ensemble cohérent et éprouvé de pratiques et d'approches de pointe. Pour assurer la cohérence de l'équipe et la réussite globale du projet, l'État pourrait-il confirmer que les ressources proposées doivent être des employés ou des propriétaires de l'entreprise et que l'expérience des sous-traitants ne sera pas acceptée?
Réponse 73	Le Canada a examiné votre demande et confirme que selon la section 3.1.11 (v) (A) « [l]es ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail ».
Question 74	La demande de propositions exige une ressource principale et une ressource intermédiaire. Nous comprenons la nécessité de s'assurer que le fournisseur dispose des ressources principales et intermédiaires adéquates pour répondre aux besoins de TC, et donc l'accent mis sur l'évaluation technique de ces ressources. Cependant, l'État obtient généralement le meilleur rapport qualité-prix en bénéficiant d'un certain niveau de soutien de la part de ressources de niveau inférieur, ce qui lui permet de mener à bien certaines activités du projet à des tarifs moindres et de bénéficier d'une plus grande souplesse dans la structure de l'équipe. Dans cette optique, l'État envisagerait-il d'ajouter des ressources de niveau inférieur, uniquement à des fins d'évaluation financière? Il est important de noter qu'en établissant des cartes de tarifs pour les ressources de niveau inférieur, l'État ne s'engage pas à les utiliser, mais qu'elle se donne la possibilité de le faire si elle juge bon d'en tirer parti à l'étape de l'autorisation des tâches (AT).
Réponse 74	Le Canada a examiné votre demande et, pour l'instant, il ne modifiera pas la présente invitation pour tenir compte de votre demande.
Question 75	<p>Le critère technique obligatoire (CTO) 1 est formulé comme suit : « Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services d'applications (volet 1) et/ou de ressources de services aux entreprises (volet 4) au moyen de ressources de niveau 3 et de niveau 2... ».</p> <p>Dans la question et réponse n° 13 de la modification 1, Transports Canada a modifié le point 2. (a) du critère technique coté (CTC) 1 ainsi : « Avoir une durée initiale de contrat d'au moins trois mois, sans compter les modifications, lorsque le soumissionnaire a fourni des ressources de niveau 2 et/ou de niveau 3... ».</p> <p>Est-ce que Transports Canada pourrait confirmer que le CTO1 devrait être formulé comme suit : « Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services d'applications (volet 1) et/ou de ressources de services aux entreprises (volet 4) au moyen de ressources de niveau 3 et/ou de niveau 2... ».</p>
Réponse 75	Voir la réponse 9. Le CTO1 était formulé différemment des CTC1 et CTC2, d'où la nécessité de modifier les CTC1 et CTC2.
Question 76 :	<p>Les CTO4 et CTO5 sont formulés comme suit : « La ressource proposée a acquis dans le cadre de projets un minimum de « X » années d'expérience au cours des « Y » dernières années dans la conception de services en tant que ressource de niveau « Z » dans toute catégorie du volet 1, Services d'applications, ou du volet 4, Services aux entreprises. »</p> <p>Cela signifie-t-il que les services de toute ressource proposée doivent avoir été retenus uniquement dans le cadre d'un contrat des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) du gouvernement du Canada dans toute catégorie SPICT du volet 1 ou du volet 4 pour le nombre d'années requis pour ce niveau de ressource?</p>
Réponse 76	Voir la réponse 59.

Nombre	Questions/Réponses
Question 77	<p>Référence : CTC2 2. f) et g)</p> <p>Nous ne savons pas exactement quelles informations sont requises en réponse au point 2. g) qui est formulé ainsi : « La date de début et de fin de l'autorisation finale de la tâche. »</p> <p>Qu'entend-on par « L'autorisation finale de la tâche »?</p> <p>Par exemple :</p> <p>EXEMPLE A : Nous avons un contrat pour lequel nous avons reçu 12 AT pour des services de 3 à 6 mois ou moins.</p> <p>(i) Devons-nous inscrire les 11 premières AT sous 2.f) « La date de début et de fin de l'autorisation de la tâche demandée »?</p> <p>(ii) Et ensuite, inscrire la 12^e AT (par ordre chronologique) dans 2.g) « La date de début et de fin de l'autorisation finale de la tâche »?</p> <p>EXEMPLE B : Nous avons un autre contrat pour lequel nous avons uniquement une (1) AT pour les services de 3 à 6 mois ou moins.</p> <p>(iii) Cela est-il conforme au fait que cette AT est à la fois la première et la dernière AT dans le cadre de ce contrat?</p> <p>Cette seule AT doit-elle être inscrite à la fois sous 2.f) et 2.g) pour que notre réponse soit conforme?</p>
Réponse 77	<p>Le Canada a examiné votre question et précise qu'il demande chacune des autorisations de tâches initiales et des autorisations de tâches finales correspondantes (qui comprendraient des modifications, s'il y a lieu).</p>
Question 78	<p>Conformément à la question et à la réponse 7, le Canada a confirmé que pour le CTO1, tous les ordres de gouvernement seront acceptés en tant « qu'organisation gouvernementale cliente ». Veuillez confirmer que les contrats utilisés pour le CTO1 ne doivent PAS nécessairement avoir été obtenus des SPICT (les SPICT étant un véhicule du gouvernement fédéral).</p>
Réponse 78	<p>Voir la réponse 55.</p>
Question 79 :	<p>Conformément au CTO4 pour l'architecte de la transformation de l'entreprise (conception de services) – niveau 3, nous devons fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation • Nom du projet • Rôle dans le projet • Durée • Informations relatives aux références et coordonnées valides. <p>Comme il s'agit de projets réalisés au cours des 12 dernières années, il est très difficile de retrouver les responsables de projet avec des références et des coordonnées valides au cours de cette période en raison des départs à la retraite ou des démissions. Nous demandons à l'État de modifier cette disposition afin que les informations relatives aux références ne soient requises que pour les projets réalisés au cours des 5 dernières années.</p>
Réponse 79	<p>Le Canada a examiné votre demande et le CTO4 demeurera inchangé.</p>
Question 80 :	<p>Pour le CTO4 : 2) Est-ce que le programme de gestion du personnel (PGP) est acceptable comme « certification professionnelle reconnue » {2) si la ressource proposée a acquis dans le cadre de projets un minimum de cinq ans d'expérience au</p>

Nombre	Questions/Réponses
	cours des douze dernières années dans la conception de services en tant que ressource de niveau 3 dans toute catégorie du volet 1, Services d'applications, ou du volet 4, Services aux entreprises, avec une certification professionnelle reconnue}?
Réponse 80	Le Canada confirme que le PGP sera accepté comme une « certification professionnelle reconnue ».
Question 81	<p>Nous tenions à confirmer la date de clôture de la soumission des demandes de renseignements à nouveau, car, d'après notre expérience, lorsque la date de présentation d'une demande de propositions est repoussée, la date des demandes de renseignements l'est également.</p> <p>À la section 2.3 (Demandes de renseignements – Invitation à soumissionner), nous avons remarqué que toutes les demandes de renseignements doivent être soumises au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Puisque la date de clôture est maintenant le 25 août, nous avons l'impression que les questions seraient acceptées jusqu'au 15 août.</p> <p>Veuillez nous le faire savoir si notre compréhension est inexacte.</p>
Réponse 81	Voir la modification 15, qui précise que la date limite pour la soumission des demandes de renseignements est le 31 août.

Modification

15. EFFACER 2.3 – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN PÉRIODE DE SOUMISSION dans son intégralité et **INSÉRER** ce qui suit :

1.6 Demandes de renseignements – en période de soumission

- a. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au ~~moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions,~~ plus tard **le 31 août 2021**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- b. Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.